

# «Alain devrait renoncer à l'immunité»

## L'ex-député européen Desama prend position

**C**e jeudi, la commission des poursuites de la Chambre se réunira, pour la dernière fois, au sujet du dossier de corruption dans lequel le député bourgmestre de Seraing, Alain Mathot (PS), est impliqué. Les sept membres qui la composent devront remettre un avis définitif sur la levée ou la non-levée de l'immunité parlementaire.

Le socialiste Claude Desama, ancien député européen et ancien bourgmestre de Verviers, une pointure dans le monde socialiste wallon, possède un avis bien tranché sur l'immunité parlementaire. Dans un Tweet, posté le 12 mars dernier, il lâchait : « L'immunité parlementaire fait tort aux politiques perçus comme privilégiés et à l'indépendance de la justice qui doit rendre des comptes. »

Contacté par téléphone, Claude Desama — qui est également docteur en Philosophie et Lettres de l'université de Liège — était son propos, enfanté, il est vrai, par les récents développements des dossiers politico-judiciaires Luperto et Mathot.

« Moi, à la place d'Alain Mathot, j'aurais demandé qu'on lève mon immunité de parlementaire », lance Claude Desama. « Si je suis

convaincu, comme lui le proclame avec beaucoup d'assurance, d'être innocent, je demande qu'on lève mon immunité parlementaire et je vais chercher un acquittement devant le tribunal correctionnel. Imaginez le tollé que ça a déjà fait et celui que ça fera encore si son immunité n'est pas levée. »

### L'IMMUNITÉ, UNE MAUVAISE CHOSE

Et Claude Desama de poursuivre : « Avec cette immunité, les parlementaires passent pour des privilégiés or ils n'ont rien à gagner. J'ai toujours considéré que l'immunité était une mauvaise chose, pour le parlementaire avant tout. En effet, si la commission décide de lever l'immunité, dans l'esprit des gens, le parlementaire sera déjà coupable. Ils argueront que même ses amis le lâchent. Si la commission décide de ne pas lever son immunité, les mêmes personnes avanceront que les loups ne se mangent pas entre eux. Peu importe la décision, le parlementaire sera toujours perdant. »

### VOTE CE JEUDI EN COMMISSION

Pour l'ex-député européen, l'immunité n'a plus de sens. « C'est à la justice d'étayer la solidité de son dossier devant la chambre du

conseil ou devant la chambre des mises en accusation. L'immunité avait été créée pour protéger le monde politique du monde judiciaire, pour séparer les pouvoirs. Or, entre ces deux pouvoirs est venu s'immiscer un autre qui n'existait pas à l'époque ou en tout cas qui était moins omnipotent, c'est le pouvoir de la presse et des médias en général. C'est ce pouvoir qui influence l'opinion publique, d'une manière ou d'une autre, lorsqu'on est parlementaire. L'immunité n'a plus de sens. »

Et Claude Desama, socialiste de la première heure, de revenir sur deux cas plus anciens : Van Cauwenberghe et le père d'Alain, Guy Mathot. « La justice se lance. On lève les immunités parlementaire et ministérielle et puis au bout du compte, après plusieurs années de procédure, on s'aperçoit qu'il n'y a rien dans le dossier. Mais le mal est fait, les carrières sont brisées, les réputations sont traînées dans la boue. Chacun doit prendre ses responsabilités. »

Ce jeudi, la commission des poursuites devra voter le rapport Mathot. Pour rappel, cinq de ses membres (2 N-VA, 1 PS, 1 sp.a et 1 Open VLD) tenaient à protéger Mathot de la justice. ●

ARNAUD BISSCHOP